



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY  
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

# COVID 19 - Protocole de match

*A destination des clubs et de leurs membres*

**ATTENTION ! – Ce protocole est valable pour toutes les compétitions organisées par l'Association Royale Belge de Hockey, la Ligue Francophone de Hockey et la Vlaamse Hockey Liga et est d'application dès le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ce protocole est basé sur les dernières infos communiquées par [l'Adeps](#).**

Nous vous demandons de respecter ce protocole le mieux possible. **Il en va de votre responsabilité en tant que gestionnaire de club**, dans l'intérêt de vos membres, de tous les membres de la communauté du hockey et de la bonne image du hockey en général. Faites preuve de bon sens et surtout prenez soin de **la santé et la sécurité de vos membres !**

Vos infrastructures peuvent aussi être soumises aux **mesures communales**, pensez à vous renseigner sur les mesures en vigueur au niveau local ou à prendre contact avec les autorités communales en cas de doute.

Nous attirons aussi votre attention sur l'obligation de respecter le **[protocole Horeca](#) au niveau du bar/restaurant** de votre clubhouse.

## Objectif et contexte :

- Ce protocole a pour **but premier d'éviter la propagation du virus** lors des matchs, entraînements, ... de hockey et ainsi de permettre le bon déroulement de nos championnats. Il est important que chacun joue le jeu ;
- Les situations problématiques se posent lors d'une **contamination avérée** (= test positif), lors de la **constatation de symptômes** ou lors de **contacts à haut risque** (min. 15 minutes à une distance de moins de 1m50) avec une personne contaminée ;
- Les mesures décrites ci-dessous sont **valables pour toutes les équipes de toutes les catégories jeunes et adultes**.



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY  
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

## AVANT LE MATCH

### Remise possible des matchs

- Si un joueur/membre du staff/arbitre est symptomatique (= présente des symptômes) du Covid-19 ou a eu un contact à haut risque (min. 15 minutes à une distance de moins de 1m50) , il doit se mettre en quarantaine et prendre contact avec son médecin traitant pour se faire tester au plus vite (un test prescrit par un médecin est gratuit) ;
- Un joueur/membre du staff/arbitre **ne peut pas pratiquer le hockey** (ni match ni entraînement, ni jouer, ni coacher, ni siffler) lorsqu'il s'est fait tester et qu'il est en attente des résultats du test ;
  - Si un joueur participe quand même à un match, alors qu'il/elle est en quarantaine après un test positif ou qu'il/elle attend les résultats d'un test covid, son équipe écoperait d'un forfait qualifié pour le match en question ;
- Lors d'un cas positif avéré dans une équipe, le **reste de l'équipe** doit se soumettre aux mesures que le tracing leur édictera. En effet, le tracing analysera si des contacts à haut risque ont été établis avec les personnes contaminées et prendra des mesures adéquates. En fonction de ces mesures, le reste de l'équipe peut continuer à jouer (matchs et entraînements) ou devra se mettre en quarantaine. En cas de doute, il est recommandé au membre de demander l'avis de son médecin traitant ;
- Un match **peut être remis pour cause de Covid 19 = REMISE COVID**
  - **Adultes** :
    - Une rencontre peut être remise **dès que trois (3) cas positifs sont officiellement confirmés** dans une même équipe. Il s'agit ici de personnes qui ont eu un résultat de test positif, pas de personnes mises en quarantaine sans test positif ou qui sont en attente d'un résultat de test.
    - **Exception** : Dans le cas où le gardien de l'équipe est positif et que l'équipe n'a pas de gardien réserve, ce cas positif unique (1) suffit pour remettre le match. Par contre pour les équipes adultes en Belgian League le gardien numéro 1 et le gardien réserve doivent tous les deux (2) être positifs pour pouvoir remettre le match.
  - **Jeunes** :
    - Grand terrain :
      - Une rencontre peut être remise **dès que trois (3) cas positifs sont officiellement confirmés** dans une même équipe. Il s'agit ici de personnes qui ont eu un résultat de



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY  
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

test positif, pas de personnes mises en quarantaine sans test positif ou qui sont en attente d'un résultat de test.

- **Exception** : Dans le cas où le gardien de l'équipe est positif et que l'équipe n'a pas de gardien réserve, ce cas positif unique (1) suffit pour remettre le match.

- Demi terrain :

- Une rencontre peut être remise **dès que deux (2) cas positifs sont officiellement confirmés** dans une même équipe. Il s'agit ici de personnes qui ont eu un résultat de test positif, pas de personnes mises en quarantaine sans test positif ou qui sont en attente d'un résultat de test.
- Pas d'exception pour le gardien.

- 1/4 & 1/8 de terrain :

- Une rencontre peut être remise **dès qu'un (1) cas positif est officiellement confirmé** dans une même équipe. Il s'agit ici d'une personne qui a eu un résultat de test positif, pas d'une personne mise en quarantaine sans test positif ou qui est en attente d'un résultat de test.

→ **Sont considérés pour une remise** : joueurs/joueuses ayant la qualification de l'équipe pour laquelle la remise est demandée ou coach principal. La requalification sera prise en compte.

→ Dans le cas où les conditions pour une remise-COVID décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le CEO de l'ARBH ou les Directeurs généraux des Ligues peuvent dans certains cas et certaines conditions décider de quand même accorder une remise-COVID. Ceci sera analysé au cas par cas.

- En cas de remise-COVID, la procédure est identique à celle appliquée lors d'une remise ou d'un forfait. Il faut donc prévenir la Fédération, l'adversaire et les arbitres, sans oublier de valider la feuille de match. Merci de respecter scrupuleusement cette procédure, d'autant plus le vendredi après 15h.

→ Pour obtenir la remise de la rencontre, **il faut envoyer la/les deux/les trois attestation(s) médicale(s)** (selon le cas -> voir ci-dessus) à [info@hockey.be](mailto:info@hockey.be) **endéans les cinq jours** suivants la date de la rencontre. Ces attestations doivent mentionner explicitement :

- Le nom du joueur/coach principal
- La preuve d'un **test Covid positif** pour la personne en question
- La date à laquelle a été effectué le test

- Tout autre cas ne correspondant pas aux situations explicitées dans ce protocole, pourra être examiné par la commission médicale de la Fédération, moyennant la mise à disposition de la Fédération des documents justificatifs adéquats ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY  
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Les matchs remis devront être rejoués le plus tôt possible et au plus tard avant la dernière journée du tour en question. Nous vous encourageons à rejouer rapidement vos matchs. Pour des raisons exceptionnelles (à l'appréciation du CEO de l'ARBH ou des directeurs des Ligues), ils pourront être rejoués après la fin du tour concerné. Par raisons exceptionnelles nous entendons par exemple, un grand nombre de rencontres à postposer ou une quarantaine à effectuer lors des dernières journées de championnat.

### Au sein des clubs:

- **Port du masque :**
  - Wallonie & Flandre :
    - le port du masque **est obligatoire à l'intérieur**, sauf assis à table dans le respect des règles de l'Horeca ;
    - le port du masque n'est plus obligatoire à l'extérieur, sauf en cas de présence de plus de 400 personnes ;
  - **Bruxelles** : le port du masque **est obligatoire à l'extérieur comme à l'intérieur**, sauf si la personne est assise à une place fixe (à table, dans un tribune ...)
- **Distanciation sociale :**
  - Wallonie & Flandre : la **distanciation d'1m50 ne doit plus être respectée** entre les gens, sauf en cas de présence de plus de 400 personnes ;
  - **Bruxelles** : la **distanciation d'1m50 doit obligatoirement être respectée** entre les gens dans l'entièreté du club (zones intérieures et extérieures, également dans la zone neutre et dans les dug-outs sur le terrain) ;
- Obligation de désigner un **coordinateur-COVID** :
  - Cette personne est la personne de contact avant, pendant et après l'activité concernant le suivi des différentes mesures ;
  - Le nom et les coordonnées de contact doivent être communiqués officiellement au sein du club (affichage) et sur le site internet du club ;
  - Cette personne peut éventuellement nommer des stewards-Covid supplémentaires pour l'aider à faire respecter les mesures ;
- **Les vestiaires et les douches peuvent être utilisés :**
  - Obligation de placer un détecteur CO<sub>2</sub> dans chaque vestiaire
    - Coût de €50-100 par appareil ;
    - La norme de qualité de l'air est fixée à une concentration CO<sub>2</sub> de maximum 900 ppm ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY  
KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

- Avec une concentration de CO<sub>2</sub> située entre 900 et 1200 ppm il faudra prévoir des mesures de compensation de purification de l'air ;
  - Au-dessus d'une concentration de CO<sub>2</sub> de 1200 ppm l'espace intérieur devra être fermé immédiatement au public ;
  - Jusqu'au 01/11/2021 il n'y aura pas de contrôles au niveau des cette réglementation, pour laisser le temps aux clubs de se mettre en règle. Par la suite des contrôles seront possibles ;
  - Exception à cette règle : les espaces intérieurs d'au moins 400 m<sup>2</sup>, dont la hauteur de plafond est d'au moins 7m et qui disposent d'un système d'aération mécanique ou des portes et fenêtres pouvant être ouvertes sur l'extérieur, ne doivent pas prévoir de détecteur de CO<sub>2</sub> dans ces espaces ;
- Prévoir une ventilation/aération maximale ;
- Obligation de porter un masque et de respecter la distance d'1m50, sauf si la personne est assise ;
- En fonction de l'espace disponible un maximum de **2500 spectateurs sans Ticket Covid Safe** sont admis dans un club :
    - Au-dessus de 400 personnes présentes:
    - Garantir la distanciation sociale d'1m50 entre les gens ;
    - Le port du masque est obligatoire. Quand une personne est assise à une place fixe, celle-ci peut temporairement ôter son masque ;
- Des événements avec **plus de 400 spectateurs** doivent obtenir une approbation officielle via le **Covid Event Risk Model (CERM)**.

### Clubhouse/bar/restaurant

- Le clubhouse tombe sous la **réglementation Horeca** (**obligation d'installer un détecteur CO<sub>2</sub>** à l'intérieur, consommer assis à table, port du masque obligatoire pour les déplacements dans l'espace restaurant/bar, personnel portant le masque, etc). [Découvrez les différentes règles ici](#).

### **PENDANT LE MATCH**

- L'organisation d'un line-up est à nouveau possible avant le match, mais la poignée de main doit être remplacée par un 'stick check' ;



ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY  
LIGUE FRANCOPHONE DE HOCKEY

KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
VLAAMSE HOCKEY LIGA

## APRES LE MATCH

- Supprimer la poignée de main avec l'adversaire, un 'check' avec le stick fera l'affaire ;
- Respecter les [Règles Horeca](#) dans et autour du clubhouse ;
- Nous recommandons de ne pas prolonger sa présence au club après le match.

**PLAY IT SAFE!**